

République de Guinée

Participation des parties prenantes – modèle pour la collecte des données

Contenu

Introduction.....	2
Partie I : Supervision par le groupe multipartite.....	2
Membres du GMP et présences.....	2
Termes de Référence et pratiques du GMP.....	2
Réunions du GMP et procès-verbaux.....	7
Adoption par le GMP.....	9
Partie II : Participation du gouvernement.....	10
Contacts avec le collège au sens large.....	12
Utilisation des données.....	12
Signataires.....	13
Partie III : Participation des entreprises.....	14
Nominations au GMP.....	14
Contacts avec le collège au sens large.....	14
Utilisation des données.....	15
Obstacles à la participation.....	15
Partie IV : Participation de la société civile.....	16
Nominations au GMP.....	16
Contacts avec le collège au sens large.....	17
Utilisation des données.....	17
Obstacles à la participation.....	18
Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes.....	20
Pour utilisation par l'équipe de Validation : Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes".....	21

Période examinée : Juillet 2018 à septembre 2021

Equipe de Validation : [Noms et courriels]

Date butoir : 1er octobre 2021

Introduction

L'ITIE exige une supervision efficace par le groupe multipartite, y compris un groupe multipartite qui fonctionne, où sont représentés le gouvernement et les entreprises et permettant la participation pleine, indépendante, active et efficace de la société civile.

Les exigences clés portant sur la supervision par le groupe multipartite comprennent : (1.1) participation du gouvernement ; (1.2) participation des entreprises ; (1.3) participation de la société civile, y compris le [Protocole de l'ITIE sur la participation de la société civile](#) et (1.4) la mise en place et le fonctionnement d'un groupe multipartite.

L'objectif de ce modèle est de permettre la collecte d'informations auprès de membres du GMP sur la mise en œuvre de ces dispositions. Les parties I à IV de ce modèle doivent être complétées et envoyées au Secrétariat international au plus tard à la date de début de la Validation.

Partie I : La supervision par le groupe multipartite traite de l'Exigence 1.4.b et doit être adoptée par le groupe multipartite avant d'être envoyée au Secrétariat international.

Parties II à IV : doivent être remplies par chaque collègue et envoyées au Secrétariat international. Elles doivent être présentées au GMP pour information.

L'équipe de Validation mènera des consultations virtuelles ou en personne pour collecter des informations supplémentaires. En amont de la Validation, un appel à points de vue des parties prenantes sera lancé par le Secrétariat international.

Partie I : Supervision par le groupe multipartite

Cette partie doit être remplie par le secrétariat national ou un groupe de travail du groupe multipartite et doit être adoptée par le GMP avant d'être envoyée au Secrétariat international.

Membres du GMP et présences

Collège	Membre/suppléant	Membre depuis le (MM/AA)	Nom	Poste	Organisation	Sexe	Participation aux réunions suivantes durant la période examinée (dates)
Administration publique	Membre	08 juillet 2016	Saadou NIMAGA	Président du CP	MMG	M	2018 25/07,25/08,05/09, 11/09,13/09,26/09, 15/11 2019 13/02, 27/02 ; 06/03 15/03, 25/04, 12/06, 25/07, 22/08, 10/09, 19/11, 2020 30/01, 25/06 ; 12/11,30/12, 2021 11/02,04/03,16/06, 08/09,29/09

	Membre	2020	Mamadouba SYLLA	Vice – président du CP	Ministère du budget	M	, 2019 10/09, 19/11,10/09,19/11, 2020 30/01,, 25/06 , 12/11,30/12, 2021 11/02,,04/03,27/05 ,16/06,08/09,29/09
	Membre	2008	Mamadou Diaby	SE	MMG	M	2018 25/07,25/08,05/09, 11/09,13/09,26/09, 15/11 2019 13/02, 27 /02 ; 06/03 15/03, 25/04, 12/06, 25/07, 22/08, 25/08, 10/09, 19/11 ; 2020 30/01, 25/06, 12/11,30/12, 2021 11/02,,04/03, 06/05, 27/05, 16/06,08/09,29/09
Administration publique	Membre	30/04/2012	Mohamed Sikhè CAMARA		MATD	M	2018 05/09,11/09,13/09, 15/11, 26/09, 2019 13/02, 06/03, 27/02, 15/03, 25/04, 12/06, 25/07,-,25/08, 10/09, 19/11 2020 30/01, 25/06, 12/11,30/12, 2021 11/02, 04/03 ? 06/05 ,27/05,08/09 ,29/09,
Administration publique	Membre	18 AOUT 2020	Nyankoye Florentin HABA Doumbouya		Cour des Comptes	M	2020 12/11,30/12, 202116/06 11/02,04/03,06/05, 27/05,08/09, 29/09

Administration publique	Membre	25 JUIN 2005	Mohamed ALI THIAM		Ministère de la Justice	M	2018 ,25/07,05/09,,13/09,11/09,15/11 2019 13/02,27/02,06/02,15/03,25/04,12/06,16/06,25/07,22/08,-,10/09,19/11 2020 absent pour raison de maladie 2021 16/06
Administration publique	Membre	2020	Mohamed Lamine SOUMAH		Agence Nationale de Lutte contre la Corruption suppléant de Sékou Mohamed	M	2020 12/11,30/12, 2021 11/02,04/03,06/05,27/05,16/06,08/09,29/09
Administration publique	Membre		Abdoul Karim SYLLA		Primature	M	2018 ,25/07, 2019 13/02,-,-, -,-,-,-,-,-, 2020 -,-, 2021 11/02,06/05,27/05
Administration publique	Membre	24/10/2019	Yaya CAMARA		Banque Centrale de la République de Guinée	M	2020 30/01 à la retraite attendons son remplaçant
Administration publique	Membre		Kadiata Mory CAMARA		Ministère de l'économie et des finances	M	2018 ,25/07,11/09,13/09,26/09 2019 13/02,27/02,06/03,-,-,12/06,25/07,22/12/06,25/07,22/08,25/08,10/09,19/11. 2020 -,-,25/06 2021 11/02,04/03,29/09
Administration Publique	Membre	04/08/2020	Abdoulaye Sinkoun KABA		Ministère Communication	M	2020 12/11,30/12 2021 11/02,04/03,6/05,16/06,27/05,29/09

Société minière	Membre	23/02/2017	Moussa MAGASSOUBA		Société SAG	M	2018 11/09,15/11,13/09, 2019 12/06, 19/11 2020 12/11,-, 2021 11/02,- 16/06,08/09,
Société minière	Membre		Morifing CONDE		CBG	M	2018 ,25/07,05/09,11/09, 13/09,25/09, 15/11 2019 13/02,-, ,06/03,-,-, 12/06,22/08,25/08, 10/09,19/11. 2020 30/01 25/06, 12/11,30/12, 2021 11/02,04/03 6/05 ; 27/05,08/09,
Société minière	Membre	18 janvier 2021	Andrei TOLKANOV	Directeur Adjoint	RUSAL	M	2021 11/02,04/03,16/06
Société minière	Suppléant	27 JUIN 2016 (intérim)	Moustapha KEITA suppléant de Chaïkou Yaya DIALLO		Chambre des Mines	M	2018 25/07,05/09,11/09, 26/09,13/09, 26/09,15/11 2019 13/02,27/02, 06/03,15/03,25/04, 12/06,22/08,25/0 8,10/09,19/11. 2020 30/01 12/11, 25/06, 30/12, 2021 11/02,04/03 6/05,27/05,08/09, 29/09
Société civile	Membre	28/08/2012	Alpha ABDOULAYE DIALLO	Président de la plateforme PCQVP et vice-président du CNOSC	CNOSCG	M	2018 ,25/07,05/09,15/11 2019 13/02,27/02, 06/03, 15/03, 25/04, 12/06, 25/07, 22/08, 25/08,10/09, 19/11 2020 12/11, 30/12, 25/06 2021 30/01, 11/02,04/03 ,06/0 5,27/05,16/06,29/ 09
Société civile	Membre	14/11/2014	Mohamed Sampil		Ordre des avocats	M	2018 26/09, 11/09,13/09

							2019 13/02,27/02,06/03 ,15/03,25/04,12/0 6,22/08,25/08,10/ 09,19/11 2020 30/01, -, 2021 11/02,-,
Institution Républicai ne	Membre	07/01/2016	Lansana DIAWARA		Conseil Economiq ue et Social	M	2018 25/07,05/09,11/09 ,15/11 2019 -, - ,15/03,25/04,- ,12/06,25/08,10/0 9,19/11 2020 30/01, 25/0612/11,-, 2021 11/02,-, 29/09
Société civile	Membre		Sékou Oumar LY DIALLO		Syndicat	M	2018 05/09,13/09,26/09 ,15/11 2019 13/02,27/02,06/0 3,15/03,25/04,-,- ,22/08, 25/08,10/09,-, 2020 30/01, 25/06 12/11,30/12 2021 11/02,06/05,27/05 ,08/09,29/09
Société civile	Membre	16/04/2018	Kabinet DIANE		Associatio n des élus locaux SC		2018 05/09,11/09,26/09 2019 13/02,27/02, 06/03, 15/03, 25/04, 12/06, 25/07, 22/08, 25/08,1-,19/11 2020 30/01, 25/06 2021 11/02,04/03,06/05 ,16/06,08/09,29/0 9
Société civile	Membre	19/06 2018	EL H Cheick KEITA		Ordre des experts comptables	M	2018 05/09,13/09,26/09 , 15/11 , 2019 15/03, 25/04, 12/06, 22/08, - ,10/09, 19/11 . 2020 30/01, 25/06 2021

							11/02,04/03,06/05 ,27/05,16/06,08/09,29/09
Société civile	Membre	27/02/2018	Iboun Moussa CONTE		AGEPI	M	2018 ,25/07,05/09,11/09,13/09, 26/09, 15/11 , 2019 13/02,,27/02,06/03,15/03,25/04,12/06,22/08, 25/08,10/09, 19/11 2020 30/01, 12/11, 30/12, 2021 11/02,04/03, 06/05,27/05,16/06,08/09,29/09
Société civile	Membre	04/10/ 2018	Thierno Shita DIALLO		ONIGEM	M	2018 15/11 2019 13/02,27/02,06/03,15/03, 25/04,12/06,- ,22/08,- ,10/09,19/11, 2020 30/01,25/06 2021 11/02,04/03,06/05,27/05,16/06,08/09,29/09
Société civile	Membre	2020	Sayon BERETE	WOMEN IN MINING	WIMIN	F	2020 06/05,25/06, 12/11 ,30/12 2021,
Société civile	Membre	28/02/2019	Oumar Kannah DIALLO	AGT Association Guinéenne pour la Transparence a remplacé Mamadou Taran DIALLO nommé Ministre		M	2019 27/02,15/03, 25/04,22/08, 25/08,- ,10/09,19/11 2020 30/01, 2021 11/02,04/03, 27/04,06/05,16/06,08/09,29/09
Société civile	Membre	2021	Nentebou DIALLO			F	2021 -,- 06/05,27/05, 16/06,,08/09,

Société civile	Membre	2021	Amadou BAH		Action - Mines	M	2021 11/02,04/03,06/05,27/05,08/09,
Société civile	Membre	2021	Hadja Aicha BARRY			F	2021 11/02,04/03,06/05,16/06,27/05
Société civile	Membre	2021	Fatoumata KANTE		ACTION - MINE	F	2021 11/04,06/05,27/05,16/06,08/09,29/09
Société civile	Membre	2021	Sekou DORE		RAJGUI	M	2021 11/02,04/03,06/05,27/05,16/06,08/09,29/09

2. Changements

Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c'est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.

Collège	Nom du membre précédent	A cessé d'être membre du GMP le (MM/AA)	Remarques/observations	Remplacé par
Societe civile	Kabinet CISSE	DATE 2019	Parti à la CENI comme Président	Tenguiano Pascal
Societe civile	Aminatou BARRY	2020		
Administration publique	Hawa Camille CAMARA	2020	Ex Représentant de la Haute Autorité de la Communication	
Societe civile	El H. Mamadou Baïlo DIALLO	2020	Ex représentant de l'ONIGEM Remplacé par Thierno Shita DIALLO	

Institution Républicaine C.E.S.	Gérard COOKER	2019	Ex représentant du C. E.S. remplacé par Lansana DIAWARA	
Societe civile	. Aboubacar Akoumba DIALLO	27 fév 2018	Ex Représentant de l'AGEPI dans le CP remplacé par Iboun Moussa CONTE	
Institution Républicaine Ass. Ntle	Amadou DIALLO	2019	Ex Représentant de l'opposition à l'ASS. Nat. remplacé par Siddighy	
Administration publique	Sidiki KABA	2019	Ex Représentant de la Banque Centrale de la République de Guinée remplacé par Yaya CAMARA	
Administration publique	Mamadou Djouldé DIALLO	2020	Ex Représentant de la Cour des Comptes remplacé par Niankoye Florentin HABA	
Entreprise minière	Dr Ousmane CAMARA	2020	Ex Représentant de Rusal remplacé par Andréi TOLKANOV	
Administration publique	Alpha Mohamed KALLO	2020	Ex SG Représentant du Ministère du Budget remplacé par Mamadouba SYLLA	
Administration publique	Aboubacar CAMARA	2018	Ex représentant du Ministère de la Communication (rédacteur en chef RTG) remplacé par Abdoulaye Sinkoun KABA	

3. Groupes de travail et comités techniques du GMP. Si le groupe multipartite a mis en place des groupes de travail ou des comités, merci de décrire brièvement leur mandat et d'indiquer qui en sont les membres.

1. Commission Audit et Stistatique

Elle est chargée de superviser la collecte, la réconciliation et l'audit des données sur les flux des paiements effectués par les compagnies minières et sur les flux des revenus perçus par les administrations

Membres	Nom	Prénom	Institution ou service	
Membre	HABA	Nyankoye Florentin	Cour des comptes (Président)	
Membre	CAMARA	Kadiata Mory Vice - président	MEF	
Membre	KEITA	El hadj Cheick	Ordre des Auditeurs	
Membre	Condé	Morifing	CBG	
Membre	DIALLO	Thierno Shita	ONIGEM	
Membre	DIALLO	Oumar Kannah	Association pour la Transparence en Guinée	
Membre	DRAME	Sekou Amadou - Rapporteur		

2. Commission Communication et Renforcement de capacités

Elle est chargée de la mise en oeuvre de la stratégie de la communication, de la publication large des rapports d'audits et du renforcement des capacités des différentes parties prenantes de façon à soutenir le processus et faciliter la compréhension et la bonne utilisation des informations collectées par l'ITIE-Guinée.

DIALLO	Amadou (Président)
CAMARA	Mohamed Sikhé (Vice – president)
CONTE	Moussa Iboun
SAMPIL	Mohamed
SYLLA	Abdoul Karim
DIAWARA DIANE	Lansana Kabinet
SOUMAH	Abdoulaye

3. La Commission Suivi-Evaluation

Elle est chargée du suivi et de l'évaluation de l'exécution de toutes les activités contenues dans le Plan de Travail et Budget Annuel du Secrétariat Exécutif et du Comité de Pilotage, de faire l'état des lieux du PTBA et faire des propositions de solutions puis élaborer un rapport d'évaluation. Elle est également chargée de suivre l'exécution des recommandations formulées par le Comité de Pilotage, par l'Administrateur Indépendant, et celles du CA de l'ITIE à l'occasion de la validation

La Commission Suivi-Evaluation	Attributions
DIALLO	Alpha Abdoulaye
Hadja Aminatou BARRY	SC Vice - présidente
Chaikou Yaya DIALLO	Société minière
Mamadou DIABY	Administration
Mohamed Aly THIAM	Administration
Saa Pascal TENGUINO	Société civile
Sékou Oumar Ly DIALLO	Syndicat
Sékou Mohamed SYLLA	Administration
René-Maurice SYLLA	Rapporteur

Commission Adhoc

Des commissions ad hoc sont mises en place telle que la commission ad hoc du suivi de la validation dont la mission est d'accompagner le CP pour préparer la validation de la Guinée.

Mohamed Sikhé CAMARA - Président E lhadj Thierno Shita DIALLO - Vice - president Hervé LADO Alpha Abdoulaye DIALLO Moussa MAGASOUBA Elhadj Cheick KEITA Moussa Iboun CONTE Aboubacar KOUROUMA	Administration Société civile NRGI Société civile Société civile Société civile Administration DG/BSO/MMG Administration DG/CPDM Secrétariat Exécutif
Mohamed Lamine Sy SAVANE René-Maurice SYLLA - Rapporteur	

Termes de Référence et pratiques du GMP

4. Lien(s) vers les Termes de Référence du GMP accessibles au public et/ou autre documents reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b.

Veillez indiquer le lien direct

Les derniers Termes de Références ont été combinés au Règlement intérieur, en voici le lien :
<https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/reglement-interieur-des-organes-de-litie-guinee-s-e-itie-guineejuin-2021/>

5. Date à laquelle le GMP a adopté ses derniers Termes de Référence ou document similaire reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b de l'ITIE.

Le Règlement intérieur actualisé a été adopté le 27 mai 2021 (Voir PV de la réunion du GMP).

6. Politiques et pratiques du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous.

Eléments des Termes de Référence du GMP (1.4.b)		
	<p><i>Où la politique est-elle documentée ? (par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel n 100 »)</i></p> <p><i>Sur le site web de l'ITIE – GUINEE et dans la Base documentaire de l'ITIE</i></p>	<p><i>Décrire brièvement les pratiques pour la période examinée. Expliquer les écarts entre TdR et pratiques.</i></p> <p><i>Les membres du GMP sont soumis aux dispositions du règlement intérieur au cours des réunions et en dehors. Ils sont soumis au Code de bonne conduite aussi de l'ITIE.</i></p> <p><i>Les cas d'écart ont été l'absence répétée du représentant du Ministère de la communication qui a été remplacé et d'autres se sentant indisponibles ont trouvé des suppléants comme les représentants de l'ANLC et de la Chambre des Mines</i></p>
Rôle, responsabilités et droits du GMP		

<p>Définition du rôle, des responsabilités et des droits du GMP et de ses membres.</p>	<p><i>[par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel n 100 »] Cela est défini dans les TDR complétés par le Règlement Intérieur du Comité de pilotage de l'ITIE-GUINEE</i></p> <p><i>Voici le lien pour les TDR d'avril 2018 :</i> https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/termes-de-references-du-groupe-multiparti-de-litieg-s-g-de-ministere-de-mines-et-de-la-geologie-27-avril-2018/ remplacé par ce Règlement intérieur combiné aux TDR suivant ce lien : https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/reglement-interieur-des-organes-de-litie-guinee-s-e-itie-guineejuin-2021/</p>	<p><i>[Les rôles, responsabilités et droits ont-ils été respectés dans la pratique ?] Oui</i></p>
<p>Respect du code de conduite de l'Association ITIE, y compris traitement réservé aux conflits d'intérêt.</p>	<p><i>Il s'agit de respecter le Code de bonne conduite de l'Association ITIE et le Règlement intérieur du GMP :</i> https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/reglement-interieur-des-organes-de-litie-guinee-s-e-itie-guineejuin-2021/</p> <p><i>://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/reglement-interieur-des-organes-de-litie-guinee-s-e-itie-guineejuin-2021/</i></p>	<p><i>[Le code de conduite a-t-il été respecté dans la pratique ? Si des conflits d'intérêt sont apparus, comment ont-ils été traités ?] Oui dans son ensemble et chaque fois qu'un membre s'est senti en activité incompatible avec l'ITIE s'est fait remplacer comme le cas du représentant de l'AGEPI et la représentante des femmes</i></p>
<p>Adoption de plans de travail et supervision de la mise en œuvre</p>		

<p>Adoption des plans de travail annuels.</p>	<p><i>[par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel n 100 »]</i></p> <p><i>Le Plan de travail est adopté par le GMP ou Comité de pilotage de l'ITIE et approuvé par le Conseil de supervision</i></p> <p><i>ART 8 ART 10 du Décret suivant lien:</i></p>	<p><i>[Le GMP a-t-il adopté le dernier plan de travail ? Le cas échéant à quelle date ?] Oui le PTBA a été adopté par le GMP le 11 février .2021</i> <i>https://www.itie-guinee.org/proces-verbal-de-la-reunion-du-comite-de-pilotage-du-11-fevrier-2021/</i></p>
<p>Supervision du processus de déclarations ITIE et engagement dans la Validation, y compris adoption des TdR de l'Administrateur Indépendant et des Rapports ITIE.</p>	<p><i>https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/decretd-2021-233-prg-sgg-portant-attribution-et-organisation-de-litie-guinee-prg-sgg-juin-2021-2/ et article 3 du Règlement intérieur : www.itiedoc-guinee.org/document-archive/reglement-interieur-des-organes-de-litie-guinee-s-e-litie-guineejuin-2021/</i></p>	<p><i>[Le GMP exerce-t-il une supervision efficace de la mise en œuvre ? Le GMP a-t-il adopté les TdR et les Rapports ITIE ? Le cas échéant à quelle date ?] Le GMP exerce une supervision efficace de la mise en œuvre et adopte toujours après examen les TDR et les Rapports. Le dernier Rapport a été finalement adopté après des commentaires et observations le 30 décembre 2020 et les derniers TDR de la mission de dissémination des Rapports le 04 mars .2021</i></p>
<p>Règles et procédures pour la gouvernance interne</p>		
<p>Processus de prise de décisions inclusif dans tous les aspects de la mise en œuvre, avec chaque collègue traité en tant que partenaire et ayant la possibilité d'évoquer des questions.</p>	<p><i>[par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel n 100 »]</i></p> <p><i>C'est plutôt dans le Règlement intérieur du GMP que les décisions sont prises à la majorité absolue par vote</i></p>	<p><i>[Tous les membres du GMP ont-ils eu la possibilité dans la pratique de présenter des points pour discussion ?] Au cours des réunions, chaque représentant donne librement son point de vue qui est tenu en compte et quand il s'agit des</i></p>

	<i>Cela est indiqué dans le règlement intérieur article 14</i>	<i>documents Rapports et TDR, ils sont envoyés à l'avance pour examen à chaque membre avant la tenue de la réunion du GMP et chacun donne son point de vue.</i>
Procédures pour la nomination et le remplacement des représentants au GMP, y compris les suppléants	<i>Règlement intérieur Article 16</i>	<i>[Indiquer la pratique dans la Partie I et dans les questionnaires spécifiques à chaque collègue.]Chaque collègue choisit ses représentants devant obéir aux directives du Règlement intérieur du GMP suivant son code de bonne conduite , le nom est enregistré et les désignations sont sactionnés par un Arrêté de nomination. <i>Donner un exemple d'un arrete pour un remplacement.</i></i>
Procédures de prise de décisions, par exemple règles pour les votes et de quorum	<i>Les procédures de décisions sont décrites dans le Règlement intérieur du GMP Article 14</i>	<i>[Les procédures de prise de décisions ont-elles été suivies dans la pratique ? Le GMP a-t-il voté certaines décisions?] Oui</i>
Durée du mandat du GMP	<i>Trois ans renouvelable Règlement intérieur Article 7</i>	<i>[Les dispositions sur la durée du mandat des membres du GMP ont-elles été respectées dans la pratique ?] Depuis l'adoption du Règlement intérieur et des TDR combinés les dispositions sont respectées</i>
Indemnités journalières	<i>Les indemnités par réunion du GMP ont été fixés suivant Arrêté dont le lien est suivant</i>	<i>[Pendant la période examinée, des indemnités journalières ont-elles été</i>

	https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/arrete-conjoint-fixant-les-primas-des-sessions-des-reunions/	<p>versées pour les réunions du GMP ? Le cas échéant quel était le montant des indemnités par réunion et quel est le montant total versé ?]</p> <p>Ils sont de Quatre Cent Mille (400 000) GNF pour les membres et 500 000 GNF pour chacun des Président et vice-président du Comité de pilotage, 11000 000 à 13 200 000 GNF par réunion Ce qui fait un total de plus de 346 150 000 GNF y compris les réunions de commission pendant la période de 2019 à 2021.</p> <p>OUI Dans la partie situation financière</p>
Fréquence des réunions	<i>Une fois par mois en réunion ordinaire et les autres en réunions extraordinaires dans le Règlement intérieur du GMP</i>	<p>[Combien de fois le GMP s'est-il réuni au cours de la période examinée ?] Le GMP s'est réuni 29 fois de juillet 2018 jusqu'au mois de septembre 2021</p> <p>NB :certaines réunions statutaires n'ont pas pu se tenir pour des raisons de pandémie Covid 19</p>
Convocation à l'avance aux réunions et diffusion ponctuelle des documents	<i>Règlement intérieur : chapitre II :session</i>	<p>[Quand les réunions ont-elles été annoncées ? Combien de temps à l'avance les documents étaient-ils diffusés ?] Deux semaines et une semaine au minimum</p>
Rédaction de procès-verbaux	<i>C'est le Secrétariat Exécutif qui partage à tous les</i>	[Existe-t-il des traces écrites des discussions du GMP

	<p><i>membres du GMP les PV pour amendement dans la huitaine.</i></p> <p>Ils sont enregistrés au SE/ITIE-GUINEE, sur le site ITIE et dans la Base de données.</p>	<p><i>pendant la période examinée ?]Tous les Procès verbaux de ces réunions sont disponibles sur le site web de l'ITIE-GUINEE et dans la Base documentaire</i></p>
Autres aspects couverts dans les TdR que le GMP souhaite souligner		

Réunions du GMP et procès-verbaux

7. Merci d'indiquer les dates et un lien vers les procès-verbaux publiés des réunions du GMP qui ont eu lieu pendant la période examinée ou fournissez les procès-verbaux non publiés en annexe.

<p>2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25/07, https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/proces-verbal-de-la-reunion-du-cp-comite-de-pilotage-de-litieg-25-juillet-2018/, • 25/08, • 05/09, https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/proces-verbal-de-la-reunion-du-cp-comite-de-pilotage-de-litieg-05-septembre-2018/ • 11/09, • 13/09, https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/proces-verbal-de-la-reunion-du-cp-comite-de-pilotage-de-litieg-13-septembre-2018/, • 26/09, https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/proces-verbal-de-la-reunion-du-cp-comite-de-pilotage-de-litieg-26-septembre-2018/, • 15/11 https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/proces-verbal-de-la-reunion-du-cp-comite-de-pilotage-de-litieg-15-novembre-2018/, • 27 decembre 2018 www.itiedoc-guinee.org/document-archive/proces-verbal-de-la-reunion-du-cp-comite-de-pilotage-de-litieg-27-decembre-2018/, <p>2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13/02, https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/proces-verbal-de-la-reunion-du-cp-comite-de-pilotage-de-litieg-13-fevrier-2019/
--

- 27/02 ;
- 06/03, <https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/proces-verbal-de-la-reunion-du-cp-comite-de-pilotage-de-litieg-06-mars-2019/>
- 15/03, <https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/proces-verbal-de-la-reunion-du-cp-comite-de-pilotage-de-litieg-15-mars-2019/>
- 25/04, <https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/prproces-verbal-de-la-reunion-du-cs-conseil-de-supervision-de-litieg-29-avril-2019/>,
- 12/06,
- 25/07,
- 22/08, <https://www.itie-guinee.org/proces-verbal-de-la-reunion-du-comite-de-pilotage-de-litie-guinee-du-22-aout-2019/>
- 25/08,
- 10/09, <https://www.itie-guinee.org/proces-verbal-de-la-reunion-du-comite-de-pilotage-de-litie-guinee-du-10-septembre-2019/>
- 27/09 2019
www.itie-guinee.org/proces-verbal-de-la-reunion-du-comite-de-pilotage-de-litie-guinee-du-27-septembre-2019/
- 19/11 ;

Conseil de Supervision : 29 Avril 2019

<https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/prproces-verbal-de-la-reunion-du-cs-conseil-de-supervision-de-litieg-29-avril-2019>

2020

- 30/01, <https://www.itie-guinee.org/proces-verbal-de-la-reunion-du-comite-de-pilotage-de-litie-guinee-du-30-janvier-2020/>
- 25/06 , <https://www.itie-guinee.org/proces-verbal-de-la-reunion-du-comite-de-pilotage-de-litie-guinee-du-25-juin-2020/>
- 12/11,2020
- 30/12, <https://www.itie-guinee.org/proces-verbal-de-la-reunion-de-litie-guinee-du-30-decembre-2020/>

2021

- 11/02 <https://www.itie-guinee.org/proces-verbal-de-la-reunion-du-comite-de-pilotage-du-11-fevrier-2021/>
- 04/03, <https://www.itie-guinee.org/proces-verbal-de-la-reunion-du-comite-de-pilotage-du-04-mars-2021/>
- 06/05, <https://www.itie-guinee.org/proces-verbal-de-la-reunion-du-comite-de-pilotage-de-litie-guinee-du-06-mai-2021/>
- 27/05
<https://www.itie-guinee.org/proces-verbal-de-la-reunion-annuelle-2021-du-conseil-de-supervision-de-litie-guinee/>

Adoption par le GMP

8. Date à laquelle le GMP a adopté ce formulaire.

29 SEPTEMBRE 2021

Partie II : Participation du gouvernement

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant le gouvernement à propos de la participation du gouvernement au processus ITIE du _au_ [insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant le gouvernement sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Les membres du GMP représentant le gouvernement peuvent aussi prier le Coordonnateur National de remplir le questionnaire. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant le gouvernement s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.

1. Exemples de déclarations ou d'actions en soutien à l'ITIE et/ou à des questions relevant du champ d'application de la Norme ITIE entreprises par des hauts représentants du gouvernement, par exemple ministres ou chef d'Etat.

Le Chef de l'Etat a réitéré son engagement à poursuivre l'ITIE lors de son adresse à la nation le 1^{er} janvier et d'ailleurs tout récemment il a eu à interpeller la Direction Nationale des impôts sur l'écart des chiffres entre eux et ceux de l'ITIE.

Le Premier Ministre a eu également à réitérer le même engagement lors de la tenue de la réunion du Conseil de supervision. Voir Procès verbal signé par le Premier Ministre

Le nouveau Chef d'Etat a réaffirmé son engagement à l'ITIE dans son allocution devant les acteurs entrepreneurs du secteur minier.

2. Nom et poste de la personne haut placée chargée de piloter la mise en œuvre.

Ibrahima Kassory FOFANA Premier Ministre et Président du Conseil de supervision ;

3. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant le gouvernement, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de l'ancienneté et de la diversité de la représentation.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant le gouvernement.	Pratique pendant la période examinée
Les représentants du Gouvernement au sein du Comité sont nommés en tenant compte de leur importance et disponibilité à participer à la mise en œuvre de l'ITIE. Les présidents et vice-présidents sont désignés en fonction de leur nomination aux postes de Secrétaire Général.	Pendant la période examinée des représentants indisponibles comme celui représentant le Ministère de la Communication, conformément au Règlement intérieur de l'ITIE a été remplacé ainsi que ceux représentant l'Assemblée Nationale.

Le Président du Conseil en fonction de sa nomination comme Premier Ministre.	
--	--

4. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant le gouvernement	Pratique pendant la période examinée
Les remplacements se font s'il y a indisponibilité, décès ou nomination à un autre poste et en fin de mandat conformément le nouveau Règlement intérieur	Remplacement du Représentant de la Cour des comptes décédé. Remplacement du représentant du Ministère de la Communication indisponible. Remplacement du Représentant de l'AGEPI indisponible Remplacement du Représentant de RUSAL décédé

5. Ressources du gouvernement allouées à la mise en œuvre de l'ITIE pendant la période examinée, par exemple en personnel et financement pour les activités du plan de travail.

<p>Pour le personnel non seulement ceux représentant le Gouvernement au sein du Comité ont joué efficacement leurs rôles respectifs mais des personnes ressources du gouvernement ont été disponibles chaque fois qu'elles sont sollicitées comme les cadres du CPDM, du BSD/MMG.</p> <p>Pour le financement, chaque année l'ITIE-Guinée bénéficie d'une allocation budgétaire suivant Loi de finances de la part du Gouvernement pour réaliser les différents Plans de travail..</p>

6. Efforts menés par le gouvernement pour assurer un environnement porteur pour la participation des entreprises et de la société civile à l'ITIE et/ou pour lever tout obstacle à la divulgation ITIE.

<p>Un Arrêté obligeant les Administrations publiques à fournir les informations demandées par l'ITIE a été établi. Arrêté obligeant https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/arrete-na-2013-4249-pm-sgg-portant-obligation-aux-services-de-ladministration-publique-a-declare-tous-les-revenus-percus-des-societes-minieres-dans-le-cadre-de-litie-primature-13-aout-2013/</p> <p>Un autre Arrêté obligeant les entreprises minières à déclarer les informations à l'ITIE Le Code minier en ses articles 122 et 155 mentionne l'ITIE comme un engagement du Gouvernement devant l'ITIE Internationale.</p> <p>Chaque fois qu'il y a quelques retards dans la fourniture d'information de la part des sociétés minières soit le Secrétaire Général du Ministère de tutelle soit le Ministre lui-même intervient pour diligenter la fourniture de l'information ;</p>
--

Jusqu'à date aucun membre de la Société civile n'a été inquiété pour sa prise de position ou propos tenu.

Lors des réunions du Comité de pilotage de l'ITIE chacun des représentants des sociétés minières ou civile est libre d'exprimer son opinion voir les PV des réunions.

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège du gouvernement, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple groupes de coordination	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
La Commission pour la sécurisation des revenus miniers (TASKFORCE)	Emails, téléphones	Contacts par les emails et téléphones

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Oui voir les différents procès verbaux des réunions

Utilisation des données

5. Les représentants du gouvernement ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, discours ou articles de presse.

OUI Le cas du questionnement du président de la République sur l'écart entre le Rapport ITIE 2018 et la Direction Nationales des Impôts en est une illustration

Distribution des Rapports ITIE aux membres du Gouvernement

Aussi, le Ministre des Mines fait souvent allusion à l'ITIE dans ses discours.
Les préfets font également allusion à l'ITIE dans le cadre de la bonne gestion des contributions locales

1. La société civile a eu à faire une demande auprès du Ministre des mines pour l'explication du contenu de l'accord cadre signé entre la République de Guinée et la République de Chine www.itiedoc-guinee.org/document-archive/demande-dinformations-sur-laccord-cadre-entre-la-guinee-et-la-chine-mm-g-20-juillet-2020/

Les actions de sensibilisation et d'information sont organisées lors des missions de diséminations de Rapports ITIE

Signataires

6. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant le gouvernement qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Saadou NIMAGA	Saadou_nimaga@yahoo.fr		
Mamadouba SYLLA	620100486		

Partie III : Participation des entreprises

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant les entreprises à propos de la participation des entreprises pétrolières, gazières et minières au processus ITIE du _au_ [insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant les entreprises sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant les entreprises s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.

Nominations au GMP

1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant les entreprises, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant les entreprises.	Pratique pendant la période examinée

2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant les entreprises	Pratique pendant la période examinée

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège des entreprises, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple associations professionnelles	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Utilisation des données

5. Les représentants des entreprises ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

Obstacles à la participation

6. Si des représentants des entreprises ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation (xxx@eiti.org) au plus tard à la date de début de la Validation. Merci de fournir des éléments probants s'ils existent. Les demandes de confidentialité seront honorées.

--

Signataires

7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant les entreprises qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)

Partie IV : Participation de la société civile

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant la société civile à propos de la participation de la société civile au processus ITIE du_au [insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant la société civile sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant la société civile s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires

Nominations au GMP

1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant la société civile, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant la société civile.	Pratique pendant la période examinée

2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant la société civile	Pratique pendant la période examinée

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège de la société civile, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mise en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple réseaux	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

--

Utilisation des données

5. Les représentants de la société civile ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ou en utilisant les données ITIE pour des activités de plaidoyer ou des campagnes ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

--

Obstacles à la participation

6. Si des représentants de la société civile ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, y compris à l'utilisation de données sur le secteur extractif accessibles au public, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) au plus tard à la date de début de la Validation.

Il est précisé dans le [Protocole sur la participation de la société civile](#) que le gouvernement se doit d'assurer un environnement propice à la participation de la société civile à l'ITIE. Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Une documentation doit être fournie si elle existe. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Dans le cadre de la Validation, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.

Disposition du protocole ITIE sur la participation de la société civile	Violation potentielle identifiée pendant la période examinée et éléments probants
2.1 Expression : Les représentants de la société civile ont la faculté de participer au débat public concernant le processus ITIE et d'exprimer librement des opinions au sujet du processus ITIE, sans contrainte, ni coercition, ni représailles.	
2.2 Opération : Les représentants de la société civile ont la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE.	
2.3 Association : Les représentants de la société civile ont la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE.	
2.4 Participation : Les représentants de la société civile sont en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE.	
2.5 Accès aux processus décisionnels publics : Les représentants de la société civile sont en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public.	

Signataires

7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant la société civile qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)

Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes

- Quels sont les points forts de la participation du collège à l'ITIE ?
- Obstacles à la participation à l'ITIE, y compris liés à toute disposition du protocole sur la participation de la société civile ?
- Les parties d'autres collèges ont-elles cherché à exercer une influence sur le processus de nomination au GMP ou sur la coordination du collège ?
- Quelles sont les priorités du collège (ou de l'organisation) pour l'ITIE ?
- Dans quelle mesure ces priorités sont-elles reflétées dans la mise en œuvre de l'ITIE ?
- Les autres collèges participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ?
- Autres remarques, y compris commentaires sur le fonctionnement du GMP.
- Pour les parties prenantes ne siégeant pas au GMP : commentaire sur les possibilités de fournir des contributions au travail du GMP ou à l'ordre du jour des réunions. Commentaire sur la représentativité des membres d'un collège au GMP, potentiels conflits d'intérêt et transparence du processus de nomination au GMP.
- Questions spécifiques au contexte, issues des contributions écrites pour clarifier ou demander des informations supplémentaires.

Pour utilisation par l'équipe de Validation : Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes"

Appel à points de vue sur la mise en œuvre de l'ITIE au/en/à [pays]

[Résumé de l'état des lieux de la mise en œuvre, y compris la date de début de Validation et le résultat de la Validation précédente]

Le Secrétariat international de l'ITIE cherche à collecter les points de vue des parties prenantes sur les progrès accomplis au/en/à [pays] dans la mise en œuvre de la Norme ITIE entre [période examinée]. Il est demandé aux parties prenantes d'envoyer leurs contributions à [coordonnées des membres de l'équipe de Validation] au plus tard le [date de début de la Validation].

La Norme ITIE exige une participation pleine, active et efficace du gouvernement, des entreprises extractives et de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE. Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes :

1. Le gouvernement, les entreprises extractives et la société civile participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ?
2. Existe-t-il des obstacles à la participation de l'un de ces collèges ou de leurs sous-groupes à la mise en œuvre de l'ITIE ?

La participation de la société civile à l'ITIE sera évaluée conformément au Protocole de l'ITIE relatif à la participation de la société civile. Les parties prenantes donneront leur contribution sur le respect du protocole par le/la [pays].

Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Des documents devront être fournis s'ils sont disponibles. Les parties prenantes peuvent également indiquer la disposition du protocole qu'ils estiment n'être pas respectée. Les réponses seront anonymisées et traitées de façon confidentielle.

Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes portant sur la participation de la société civile :

3. Les organisations de la société civile sont-elles en mesure de participer au débat public sur le processus ITIE et d'exprimer des points de vue sur le processus ITIE sans contrainte, ni coercition, ni représailles ?
4. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE ?
5. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE ?
6. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE ?
7. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public ?

Dans le cadre du protocole, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupes multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux

préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.

LIENS

2. Arrêté obligeant <https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/arrete-na-2013-4249-pm-sgg-portant-obligation-aux-services-de-ladministration-publique-a-declare-tous-les-revenus-percus-des-societes-minieres-dans-le-cadre-de-litie-primature-13-aout-2013/>
3. https://www.itiedoc-guinee.org/?wpv_view_count=689&wpv_post_search
4. www.itiedoc-guinee.org/document-archive/demande-dinformations-sur-laccord-cadre-entre-la-guinee-et-la-chine-mm-g-20-juillet-2020/
5. [tps://opendataitie-guinee.org/chiffres-cles-2020/](https://opendataitie-guinee.org/chiffres-cles-2020/)
6. <https://opendataitie-guinee.org/contributions/>
7. <https://opendataitie-guinee.org/revenus/>

8. <https://www.itie-guinee.org/guinee-limpact-des-reformes-du-secteur-minier-durant-les-dix-dernieres-annees/>
9. <https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/extrait-etats-financiers-anaim-exercice-2017-anaim-30-avril-2018/>